

Modalités de remise des devoirs (Maîtrise)

Dans chacune des matières à coefficient 2 des devoirs sont proposés à l'étudiant. Toutes les notes obtenues constituent le dossier pédagogique de l'étudiant à la disposition du jury d'examen de fin d'année. Le nombre de pages pour chaque devoir est limité à 2 copies.

Modèle de présentation

Nom : _____ Prénom : _____

(Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille, suivi de nom d'épouse)

Année d'étude : _____

Matière : _____

Université de rattachement : _____

Adresse : _____

Votre devoir devra comporter une marge suffisante pour les annotations et une marge de haut de page suffisante pour la note et les observations.

Envoi des devoirs

Les devoirs sont à remettre au plus tard à la date de l'avant dernière séance de travaux dirigés :

- soit directement à l'enseignant lors de cette séance ;
- soit par courrier (comprenant une enveloppe « autocollante de format 16 x 23 minimum » pour l'envoi du corrigé, suffisamment affranchie libellée aux nom et adresse de l'étudiant) :

Secrétariat de MAITRISE

CENTRE AUDIOVISUEL

17, RUE ST HIPPOLYTE

75013 – PARIS

Les corrigés types des devoirs proposés seront établis par les enseignants et disponibles sur la plate-forme de formation à distance : cavej.univ-paris1.fr